

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE L'OR



Alimentation en eau potable

Captages de Vauguières
Commune de Mauguio

Forage Garrigue Basse

*Dossier B : Demande de DUP et
d'instauration des périmètres de
protection d'utilité publique*

Pièce 1

ENS 04 454 Y

Septembre 2015

TABLE DES MATIERES

PIECE 1 – SYNTHESE DU DOSSIER	1
1. FICHE D'IDENTIFICATION DU DOSSIER	2
2. OBJET DE LA DEMANDE	3
3. NOM DU CAPTAGE POUR LEQUEL L'AUTORISATION EST SOLLICITEE	4
4. DEBITS SOLLICITES (M³/H, M³/J, M³/AN)	5
5. NOM DE L'AQUIFERE SOLLICITE PAR LE CAPTAGE	6
6. COLLECTIVITE DESSERVIE PAR CE CAPTAGE	7
7. EMPLACEMENT DU CAPTAGE, DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI) ET DE L'ACCES AU CAPTAGE	8
7.1. Commune d'implantation du captage	8
7.2. Références cadastrales du captage, du PPI, de l'accès au captage	8
7.3. Coordonnées Lambert II étendue du captage	8
7.4. Code BSS du captage	8
8. INFORMATIONS SUR	9
8.1. La situation foncière du ou des périmètre(s) de protection immédiate et des accès	9
8.2. La nécessité ou non de procéder à l'expropriation du ou des terrain(s) constituant ce ou ces périmètre(s)	9
8.3. Les conventions ou les servitudes de passage signées avec des tiers pour garantir l'accès au captage, le passage de canalisations	9
9. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES DIFFERENTS PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	10
10. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'INCIDENCE DU CAPTAGE POUR LES CAPTAGES SOUMIS A AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU DANS LE CAS DE PROCEDURES CONJOINTES	11
11. NOMBRE, CAPACITE DES RESERVOIRS ET SURFACES DE CANALISATION SOUTERRAINES CREEES AFIN DE	

DETERMINER LA NECESSITE D'UNE ETUDE D'IMPACT ET OU D'UNE ENQUETE ENVIRONNEMENTALE	12
12. VERIFICATION DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC	13
12.1. Documents d'urbanisme	13
12.2. Zone inondable	15
12.3. SDAGE	15
12.4. Zone Natura 2000	16
12.5. Znieff	16
12.6. Zone de répartition des eaux (ZRE)	16
12.7. Périmètre site classé	16
12.8. Forêt domaniale (ONF) et forêt de protection	17
12.9. Zone vulnérable	17
12.10. Avis ou consultations des différents organismes éventuellement consultés (sites classés, structures de gestion de bassin et/ou commissions locales de l'eau, services hydrauliques si zone inondable...)	17
13. SITUATION PAR RAPPORT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	18
13.1. Existence d'un récépissé de déclaration de la création d'un ouvrage au titre du 1.1.1.0	18
13.2. Rubrique de la nomenclature concernée par le captage	18
13.3. Existence d'un récépissé de déclaration ou une autorisation au titre de cette rubrique	18
14. SITUATION PAR RAPPORT AU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	19
14.1. Existence de dérogations éventuelles concernant la qualité des eaux (ex : qualité supérieure aux normes « eaux brutes ») ou le PPI (ex : absence de clôture)	19
14.2. Existence d'actes anciens de DUP à annuler	19

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Zonage d'urbanisme au droit du forage de Garrigue Basse	14
--	----

PIECE 1 – SYNTHÈSE DU DOSSIER

1. FICHE D'IDENTIFICATION DU DOSSIER

Maître d'ouvrage :

Nom : Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Adresse : Centre administratif BP40, 34132 Mauguio

Personne à contacter :

Tel : 04 67 12 35 00

Christophe GERVAISE

Fax : 04 67 12 35 01

Mail : christophe.gervaise@paysdelor.fr

Bureau d'études chargé du dossier administratif :

Intitulé de l'étude : Demande de DUP et d'instauration des périmètres de protection d'utilité publique – Forage de Garrigue Basse

Nom : Egis Eau

Adresse : 889, rue de la Vieille Poste – CS 89017 – 34965 Montpellier Cedex 2

Personnes à contacter :

Joël JOGUET

Tel : 04 67 13 92 27

Damien PARISOT

Tel : 04 67 13 90 62

Mail : joel.joguet@egis.fr

damien.parisot@egis.fr

Organismes chargé des études :

ANTEA - Forages de l'unité de Production de Vauguières - Etudes préalables à la DUP - Réalisation d'études préliminaires nécessaires à la motivation de l'avis de l'hydrogéologue agréé

Alain PAPPALARDO, Hydrogéologue agréé – Avis sanitaire définitif – Forage de Garrigue Basse

Hydrogéologue agréé ayant défini les périmètres de protection :

Nom : Alain PAPPALARDO

Tel : 09 61 42 99 52

Mail : eau.geo@wanadoo.fr

2. OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier de demande de déclaration d'utilité publique concerne le captage d'eau de Garrigue Basse à Manguio.

**3. NOM DU CAPTAGE POUR LEQUEL
L'AUTORISATION EST SOLLICITEE**

Le captage pour lequel l'autorisation est sollicitée est le forage de Garrigue Basse.

4. DEBITS SOLLICITES (M^3/H , M^3/J , M^3/AN)

Les débits sollicités sont les suivants :

	Forage de Garrigue Basse
m^3/h	80
m^3/j	1 600
m^3/an	584 000

5. NOM DE L'AQUIFERE SOLLICITE PAR LE CAPTAGE

L'aquifère sollicité par le captage est la nappe des cailloutis du Villafranchien de la plaine de Mauguio.

6. COLLECTIVITE DESSERVIE PAR CE CAPTAGE

La collectivité desservie par ce captage est la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or qui regroupe les communes de Candillargues, la Grande-Motte, Lansargues, Muguio, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues.

Ce captage dessert l'usine de potabilisation qui se situe à Muguio.

7. EMPLACEMENT DU CAPTAGE, DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI) ET DE L'ACCES AU CAPTAGE

7.1. COMMUNE D'IMPLANTATION DU CAPTAGE

La commune d'implantation du captage est Mauguio.

7.2. REFERENCES CADASTRALES DU CAPTAGE, DU PPI, DE L'ACCES AU CAPTAGE

Le captage de Garrigue Basse et son PPI sont situés sur la parcelle DM 95 ayant pour propriétaire la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

L'accès au captage se fait par la D 172E1 au Nord donnant directement sur l'entrée de la parcelle.

7.3. COORDONNEES LAMBERT II ETENDUE DU CAPTAGE

Les coordonnées Lambert II étendue du captage sont les suivantes :

X = 730460 m

Y = 1844629 m

Z = 8 m

Les coordonnées Lambert 93 sont les suivantes :

X = 776734 m

Y = 6277405 m

7.4. CODE BSS DU CAPTAGE

Le code BSS du captage est 09908X0361/GARRIG

8. INFORMATIONS SUR

8.1. LA SITUATION FONCIERE DU OU DES PERIMETRE(S) DE PROTECTION IMMEDIATE ET DES ACCES

Le périmètre de protection immédiate correspond à l'intégralité de la parcelle DM 95 propriété de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

L'accès se fait par le Nord de la parcelle, via la D 172E1.

8.2. LA NECESSITE OU NON DE PROCEDER A L'EXPROPRIATION DU OU DES TERRAIN(S) CONSTITUANT CE OU CES PERIMETRE(S)

Sans objet

8.3. LES CONVENTIONS OU LES SERVITUDES DE PASSAGE SIGNEES AVEC DES TIERS POUR GARANTIR L'ACCES AU CAPTAGE, LE PASSAGE DE CANALISATIONS

Les canalisations d'eau se situent sur le domaine public au niveau de la route jusqu'à l'usine, et ne nécessitent pas la mise en place de conventions ou de servitudes de passage.

9. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES DIFFERENTS PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE

Les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage de Garrigue Basse sont tous exclusivement situés sur la commune de Mauguio-Carnon.

10. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'INCIDENCE DU CAPTAGE POUR LES CAPTAGES SOUMIS A AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU DANS LE CAS DE PROCEDURES CONJOINTES

Ces captages permettent l'alimentation en eau potable de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or (dont les communes de la collectivité sont Candillargues, la Grande Motte, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Palavas les Flots, Saint-Aunès et Valergues). Le captage est situé sur la commune de Mauguio-Carnon.

La commune concernée par l'incidence du captage est Mauguio-Carnon.

11. NOMBRE, CAPACITE DES RESERVOIRS ET SURFACES DE CANALISATION SOUTERRAINES CREEES AFIN DE DETERMINER LA NECESSITE D'UNE ETUDE D'IMPACT ET OU D'UNE ENQUETE ENVIRONNEMENTALE

Aucun réservoir ni aucune canalisation souterraine ne sont à créer dans le cadre de la demande d'utilité publique du captage de Garrigue Basse.

12. VERIFICATION DE LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC

12.1. DOCUMENTS D'URBANISME

Le forage de Garrigue Basse se situe en zones A1 et 1AUH du PLU de Mauguio, approuvé le 17/07/2006 et dont la 4^{ème} modification a été approuvée le 12/11/2013. Les constructions interdites sont l'hébergement hôtelier, les bureaux, les industries et les ICPE.

Le PLU de Mauguio n'interdit pas la mise en place de forage et est compatible avec la demande de DUP du forage de Garrigue Basse.

La zones du PLU concernée par tout le PPR est la zone A1.

Une mise à jour du PLU sera nécessaire pour intégrer les éléments du projet.

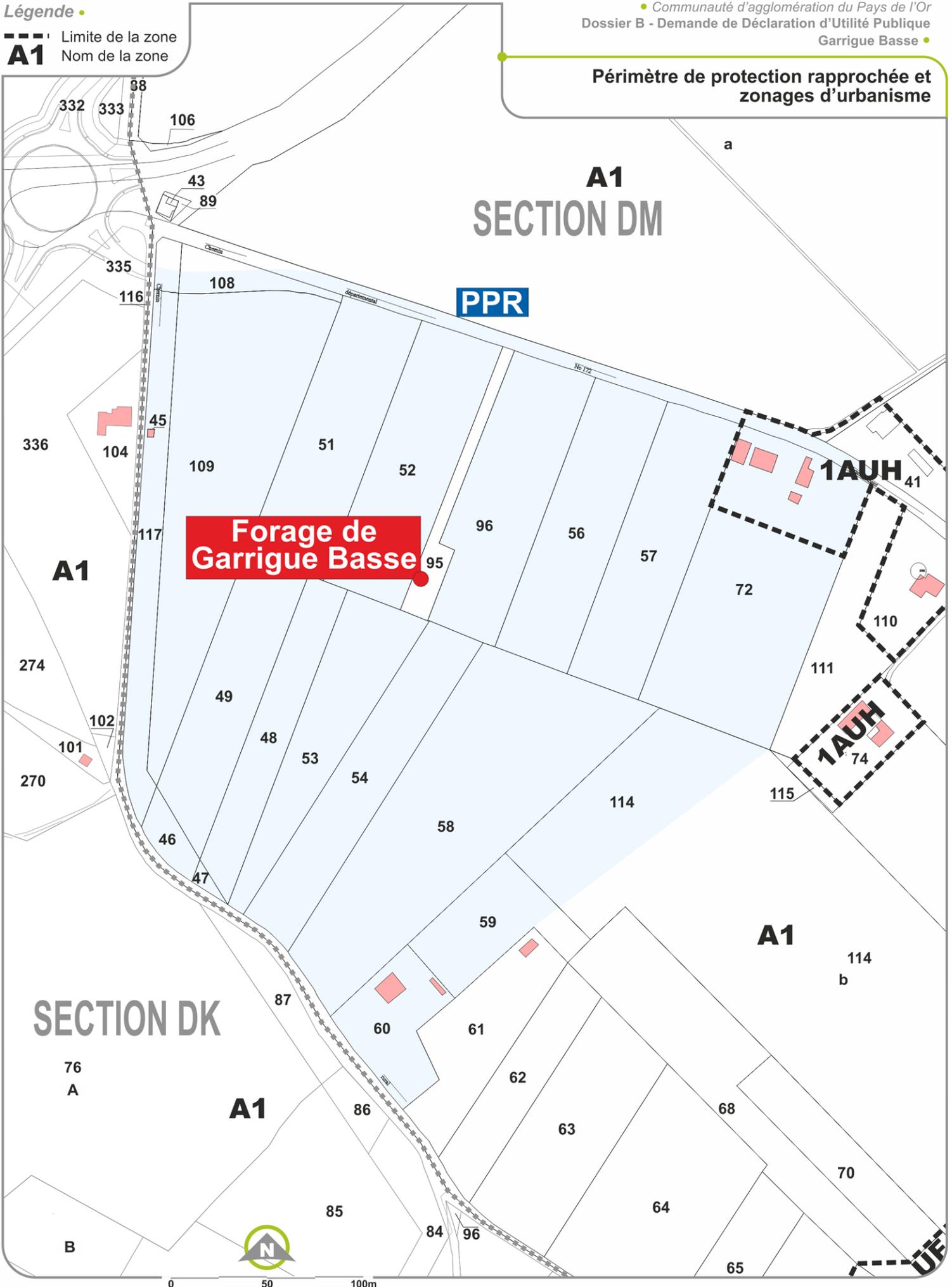
La pièce graphique ci-après présente le zonage d'urbanisme au droit du forage de Garrigue Basse.

Légende

A1 Limite de la zone
Nom de la zone

• Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
Dossier B - Demande de Déclaration d'Utilité Publique
Garrigue Basse •

Périmètre de protection rapprochée et
zonages d'urbanisme



12.2. ZONE INONDABLE

Le forage et l'ensemble des trois périmètres de protection se situent hors zone inondable du PPRi.

12.3. SDAGE

Le SDAGE RM 2010-2015 entré en vigueur le 17 décembre 2009 définit les principes de la gestion équilibrée de la ressource en eau, en explicitant notamment comment protéger et restaurer les milieux naturels, développer la ressource, et concilier les différents usages économiques.

C'est l'objet des 8 orientations fondamentales identifiées par le SDAGE.

Afin de juger de la compatibilité du projet avec les différentes orientations du SDAGE, celles-ci sont reprises ci-dessous et des réponses synthétiques renvoyant aux différentes pièces du présent dossier sont formulées :

- Prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité

Le projet est la mise en conformité du forage de Garrigue Basse et de ses périmètres de protection. Des mesures de protection de la ressource sont identifiées afin d'éviter toute contamination. Il s'agit de mettre en œuvre une protection renforcée de la ressource afin d'éviter toute contamination.

- Non dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques

Le projet n'aura aucun impact sur la qualité de la ressource ni sur les milieux aquatiques du bassin versant qu'il intercepte.

- Vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux

La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de sa compétence eau potable privilégie de façon volontariste une politique de long terme, en s'appuyant sur la recherche de mesures "coûts efficaces", les bénéfices attendus et les coûts évités.

- Gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable

La protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques est largement dépendante des diverses activités qui se développent sur le territoire et, inversement, le développement équilibré de diverses activités est étroitement lié à une politique locale de l'eau responsable. Ainsi, il est primordial que les politiques de gestion locale se mettent au service des objectifs du SDAGE en se concentrant sur les actions prioritaires et les plus efficaces. C'est en ce sens que la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de sa compétence eau potable privilégie de façon volontariste une politique de long terme, en s'appuyant sur la recherche de mesures "coûts efficaces", les bénéfices attendus et les coûts évités.engage à l'échelle de son périmètre de compétence une mise à niveau de l'ensemble de ses captages afin de répondre aux exigences réglementaires et de ce fait mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau optimale.

- Pollutions : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé

La démarche mise en conformité des captages et de leur périmètre de protection engagée par la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or est en parfaite adéquation avec cet objectif qui vise à lutter contre toutes les contaminations afin d'assurer la protection de la santé humaine.

- Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques

Le projet n'aura aucun impact sur les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques. L'intervention reste subordonnée aux captages.

- Partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Les débits de prélèvement définis pour le forage de Garrigue Basse ont été déterminés à la suite d'étude de modélisations hydrauliques visant à tester avant aménagement la réponse de la nappe face aux débits prélevés. Ces tests ont permis d'adapter les caractéristiques du captage à la ressource.

- Gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le projet n'a aucun impact sur les risques d'inondations.

Le projet est donc compatible avec l'ensemble des orientations définies par le SDAGE et plus particulièrement avec l'**orientation n° 5** « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ».

Le projet de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or vise à assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau utilisée pour l'alimentation humaine, en cohérence avec la loi de santé publique du 9 août 2004 et le plan national Santé - environnement. Il s'agit de protéger la ressource afin d'assurer sa non dégradation en engageant des actions de restauration et de protection dans les périmètres d'alimentation des captages d'eau potable.

12.4. ZONE NATURA 2000

Sans objet

12.5. ZNIEFF

Sans objet

12.6. ZONE DE REPARTITION DES EAUX (ZRE)

Le captage se situe au sein du bassin versant de l'Etang de l'Or.

12.7. PERIMETRE SITE CLASSE

Sans objet

12.8. FORET DOMANIALE (ONF) ET FORET DE PROTECTION

Sans objet

12.9. ZONE VULNERABLE

Le captage se situe en zone de vulnérabilité de l'aquifère des cailloutis Villafranchien. Bien que l'aquifère soit protégé par une couche superficielle épaisse et peu perméable (10 à 12 m de terrains argilo-limoneux) au pouvoir filtrant (efficace vis-à-vis des contaminations bactériologiques et parasitologiques de surface), celle-ci ne constitue pas une barrière perméable susceptible de bloquer les contaminations chimiques.

L'aquifère est sensible aux intrusions d'eaux salées. Un rabattement continu trop important entraînerait une intrusion saline en direction de certains captages de la Communauté d'agglomération.

12.10. AVIS OU CONSULTATIONS DES DIFFERENTS ORGANISMES EVENTUELLEMENT CONSULTES (SITES CLASSES, STRUCTURES DE GESTION DE BASSIN ET/OU COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU, SERVICES HYDRAULIQUES SI ZONE INONDABLE...)

Les sites internet consultés :

- DREAL Languedoc-Roussillon : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>
- Communauté d'agglomération : <http://paysdelor.fr>

13. SITUATION PAR RAPPORT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

13.1. EXISTENCE D'UN RECEPISSE DE DECLARATION DE LA CREATION D'UN OUVRAGE AU TITRE DU 1.1.1.0

Un dossier de demande de d'autorisation préfectorale au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement est en cours, instruit par la DDTM.

13.2. RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE CONCERNEE PAR LE CAPTAGE

La rubrique de la nomenclature concernée par le captage est la suivante :

1. 1. 2. 0.	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m³ / an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m³ / an mais inférieur à 200 000 m³ / an (D).
--------------------	---

13.3. EXISTENCE D'UN RECEPISSE DE DECLARATION OU UNE AUTORISATION AU TITRE DE CETTE RUBRIQUE

Sans objet

14. SITUATION PAR RAPPORT AU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

14.1. EXISTENCE DE DEROGATIONS EVENTUELLES CONCERNANT LA QUALITE DES EAUX (EX : QUALITE SUPERIEURE AUX NORMES « EAUX BRUTES ») OU LE PPI (EX : ABSENCE DE CLOTURE)

Sans objet

14.2. EXISTENCE D'ACTES ANCIENS DE DUP A ANNULER

Sans objet



- Etudes générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Siège social
889, rue de la Vieille Poste
CS 89017
34965 - Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 13 90 00
montpellier.egis-eau@egis.fr
<http://www.egis-eau.fr>